**SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

**Avis de consultation publique relative au Plan air renforcé**

La Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines propose une consultation publique, du 23 juin 2025 inclus au 23 juillet 2025 inclus (4 semaines), à l'Hôtel d'agglomération et par voie électronique, sur le Plan air renforcé 2024-2027, en lien avec les objectifs fixés dans le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA).

Conformément à l’article 85 de la Loi d’orientation des mobilités du 24 décembre 2019, la Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines a élaboré son Plan air renforcé qui sera annexé au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2027.

Le projet de Plan air renforcé a été arrêté par délibération n°224-140 du Conseil communautaire du 23 mai 2024.

**Le Plan air renforcé a pour principaux objectifs de :**

* Définir des objectifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques
* Etudier l’opportunité à la création d’une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur tout ou partie du territoire

**En application des dispositions de l’article L.123- 19 du Code de l’environnement, une procédure de consultation est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet.**

**Le dossier de consultation comprend :**

* La délibération d’adoption du projet de Plan air renforcé
* Le projet de Plan air renforcé
* L’avis de l’Autorité environnementale
* Le mémoire de réponse la Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines à cet avis

**Le dossier peut être consulté :**

* En format papier à l’accueil de la Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines au 1 Rue Eugène Hénaff, 78192 Trappes
* Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous au 01 39 44 76 26)
* [En format numérique](https://www.agglo-pvm.fr/fileadmin/Actions_et_projets/Environnement/PCAET/Plan_air_renforce/20230526_CAPVM_PlanAir_Projet.pdf) <https://www.sqy.fr/agir-pour-le-climat>

**Les remarques et questions peuvent être consignées :**

* Sur un registre ouvert à l’accueil de l’Hôtel d’agglomération
* Par voie électronique à l’adresse : <https://www.sqy.fr/agir-pour-le-climat>
* Par courrier simple à : Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines au 1 Rue Eugène Hénaff, 78192 Trappes

À l’issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et mise en ligne sur le site Internet de la Communauté d’agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines. Le projet de Plan climat air renforcé pourra être modifié pour tenir compte des avis, et sera soumis à approbation du Conseil communautaire de Saint Quentin-en-Yvelines.